



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal Du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 05 février 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Michèle DEPREUX, Karine GUICHON, Céline HAUMONT, Chantal MASSENOT, Sylvie SUREAU, Messieurs Maurice BERTHO, Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Yves COULON, Olivier HAAS, Christophe HECKING, Lionel MORICE.

Pouvoirs : René LEVESQUE à Lionel MORICE
Marylène BIZEUL à Régis BOUISSON

Secrétaire de séance : Michèle DEPREUX

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
- N° 2026.01 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal et Budget Annexe du Port de Vieille Roche ► **reporté**
- N° 2026.02 - Affectation du résultat ► **reporté**
- N° 2026.03 – Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal et Budget Annexe du Port de Vieille Roche
- N° 2026.04 – Attribution des subventions de fonctionnement aux associations
- N° 2026.05 – Attribution du Fonds de Concours 2026
- N° 2026.06 – Contribution en faveur de la biodiversité dans le cadre d'un contrat nature avec la région Bretagne
- N° 2026.07 – Don du bateau Pêcheur d'Islande à l'association « *Les Amis du Pêcheur d'Islande* »
- Questions Diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance en date du mardi 16 décembre 2025.

D'importants problèmes informatiques empêchent le Centre des Finances Publiques de délivrer les Comptes Financiers Uniques aux Collectivités. Or, pour que le CFU soit valablement voté, il doit être définitif. Etant toutefois en possession du CFU provisoire, les comptes ayant été pointés, il est possible de préparer les budgets primitifs en se basant sur une reprise anticipée du résultat avec l'aval du Comptable Public.

DELIBERATION N° 2026-01 – Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation aux Budgets Primitifs

Considérant que le Compte Financier Unique définitif relatif à l'exercice 2025 n'a pas pu être délivré par Le Centre des Finances Publiques pour des raisons matérielles,

Considérant que les résultats de l'exercice peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire,

Considérant que la reprise anticipée de ces résultats permet d'assurer l'équilibre et la sincérité du Budget Primitif,

Considérant qu'une régularisation ultérieure peut être effectuée après le vote du Compte Financier Unique,

Monsieur le Maire propose :

- la constatation des résultats provisoires de l'exercice 2025 pour le Budget Principal ainsi que le Budget Annexe du Port de Vieille Roche,
- la reprise anticipée des résultats aux Budgets Primitifs,
- l'affectation des résultats provisoires.

BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2025

Résultat de Fonctionnement :	102 299.60 €
Résultats antérieurs reportés :	122 431.00 €
Résultat à affecter :	224 730.60 €

Solde d'exécution d'Investissement :	20 847.23 €
Restes à Réaliser :	- 44 485.17 €
Besoin de Financement :	- 23 637.94 €

<u>Affectation du résultat provisoire :</u>	23 637.94 € en réserve au R 1068
	201 092.66 € en fonctionnement au R 002

BUDGET ANNEXE – Port de Vieille Roche – Exercice 202

Résultat d'Exploitation :	- 2 685.60 €
Résultats antérieurs reportés :	15 981.66 €
Résultat à affecter :	13 296.06 €

Solde d'exécution d'Investissement :	79 777.39 €
Restes à Réaliser :	0.00 €
Besoin de Financement :	0.00 €

Affectation du résultat provisoire : 13 296.06 € au R 002

Une délibération d'affectation définitive du résultat sera adoptée ultérieurement, après le vote du Compte Financier Unique.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve (14 voix pour / 1 absence).

DELIBERATION N° 2026-02 – Vote du Budget Primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les Budgets Primitifs du Budget Communal et du Budget Annexe du Port de Vieille Roche arrêtés lors de la réunion de la commission des finances en date du 05 février 2026, comme suit :

BUDGET COMMUNAL (principal)

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 267 466.27 €
Dépenses et recettes d'investissement :	789 294.07 €
Total du budget :	2 101 245.51 €

BUDGET DU PORT DE VIEILLE ROCHE (annexe)

Dépenses et recettes d'exploitation :	58 796.06 €
Dépenses et recettes d'investissement :	91 473.45 €
Total du budget :	150 269.51€

Monsieur le Maire précise que ces budgets pourront bien-entendu être modifiés par la prochaine équipe municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026-03 – Attribution des subventions aux associations

Après avis de la Commission Finances, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande avant la date buttoir.

Après délibération, les Conseillers Municipaux approuvent (14 voix pour / 1 abstention) et autorisent le Maire à mandater les sommes comme suit :

Associations	Imputation	Montant Voté
OGEc Saint Joseph	6558	52 599.00 €
APEL Saint Joseph	65748	1 820.00 €
La Fédé (crédits réservés en attente de la convention)	65748	50 000.00 €
FC Presqu'île Vilaine	65748	651.00 €
Tennis Club Sud Vilaine	65748	
Basket Sud Vilaine	65748	
Gymnastique Volontaire	65748	200.00 €
Team Camoël Vélorunsport	65748	200.00 €
Yoga ici et là (pas de demande cette année)	65748	
Camoël Clic	65748	80.00 €
Camoël Animation Loisir	65748	700.00 €
Esperluette	65748	1 000.00 €
Les Jardins Mosaïque	65748	200.00 €
Les Voix de l'Estuaire	65748	200.00 €
Pêcheur d'Islande	65748	500.00 €
UNC	65748	250.00 €
Farandole Florale	65748	290.00 €
Droits de chasse	65748	200.00 €
Vilaine en Fête	65748	250.00 €
Coeff 109	65748	120.00 €
L'Outil en Main	65748	100.00 €
Cinéma La Couronne	65748	200.00 €
Collège Saint Joseph	65748	731.00 €
Association Sportive collège Jacques Prévert	65748	500.00 €
Banque Alimentaire Morbihan	65748	200.00 €
ADAPEI - Les Papillons Blancs	65748	100.00 €
Entraid'Addict 44	65748	50.00 €
Don du Sang	65748	100.00 €
La Croix Rouge	65748	100.00 €
Les Lilas Blancs	65748	70.00 €
Les Restos du Cœur	65748	100.00 €
La Passerelle	65748	150.00 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	65748	
Les Sauveteurs en Mer	65748	100.00 €
Secours Catholique	65748	100.00 €
TOTAL		111 861.00 €

DELIBERATION N° 2026-04 – Fonds de Concours 2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque année Cap Atlantique octroie des Fonds de Concours aux communes, pour 2026, ils s'élèvent à 59 735.00 €. Il propose de les flécher sur les travaux de voirie prévus rue Paul Ladmirault.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026-05 – Contribution en faveur de la biodiversité dans le cadre du contrat nature avec la Région Bretagne

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a élaboré les Atlas de Biodiversité Communale de Camoël, Férel et Pénestin entre 2022 et 2024 dans le cadre d'un premier contrat nature avec la Région Bretagne. Le Comité de pilotage du projet, regroupant tous les acteurs locaux concernés et les communes, a validé un plan d'actions sur 3 années visant à prendre en compte les enjeux révélés durant ce diagnostic et à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Ce projet permet également de mettre en œuvre plusieurs actions prévues par la Stratégie Biodiversité du Territoire 2025-2030.

Le projet envisagé, d'une durée de trois ans (2026-2028), comporte :

- un volet investissement comprenant des travaux et études en faveur des haies, mares, prairies naturelles, et la désimperméabilisation d'espaces, pour un montant de 265 000 € TTC ;
- un volet fonctionnement comprenant l'animation du projet (0,8 Equivalent Temps Plein sur 3 ans), la réalisation de diagnostics agro-écologiques au sein des exploitations agricoles, l'accompagnement des agriculteurs dans la souscription de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, la protection de la Chevêche d'Athéna (nichoirs) et la réalisation d'ateliers biodiversité avec les 4 écoles, pour un montant de 180 300 € TTC.

Le budget prévisionnel du projet est de 445 300 euros TTC sur 3 ans.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Coût total	Agence de l'Eau	CD 56	Etat	Région Bretagne	FEDER	Communes	Agglo
445 300	113 200	32 400	9 600	65 000	92 380	30 000	102 720
100%	25,4	7,3	2,2	14,60	20,75	6,74	23,1

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve.

DELIBERATION N° 2026-06 – Don du bateau *Pêcheur d'Islande* à l'Association « *Les Amis du Pêcheur d'Islande* »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'association 'Les Amis du Pêcheur d'Islande' dédiée à la reconstruction et à la valorisation du misainier de 1935 qui est un bateau emblématique de la baie de Vilaine.

Monsieur le Maire propose de faire don du bateau à l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections Municipales : Monsieur le Maire invite les conseillers à se positionner pour tenir le bureau de vote le 15 mars
- AMPER : Madame Michèle DEPREUX informe les conseillers des échanges qu'elle a eu avec l'association. La convention vieillissante devra être reprise ainsi que les modalités de la participation financière des communes.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour l'ensemble du travail effectué au cours de ce dernier mandat.

La séance est levée à 20h45

Le Maire,
Bernard LE GUEN

